

Acquisition d'une maison 47, rue de Dole à Habitat 25

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du projet urbain lié à la réhabilitation de la cité Brulard et au développement du quartier Joffre, la Ville s'était proposée d'acquérir les maisons situées en bordure de la rue Brulard ainsi que l'immeuble 47 rue de Dole permettant la liaison de la rue Brulard avec la rue de Dole, l'ensemble appartenant à l'Office Public Départemental d'HLM - Habitat 25.

Les 10 maisons rue Brulard ont été achetées entre 1997 et 2003 et conformément aux engagements pris, il convient que la Ville se porte acquéreur de la maison sise 47 rue de Dole, cadastrée section DV n° 1, pour un montant de 96 000 €, conformément à l'estimation des Domaines.

La dépense de 96 000 € plus les frais d'actes sera imputée au chapitre 90.824.21318.00501.30100.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2003.